

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/125

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 25 OCTOBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 7 : MARCHÉ DE NOËL
2. SONORISATION**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Sébastien GLOCK, conseiller municipal, qui indique que la ville de Sarralbe souhaite mettre en place une sonorisation pour une animation de Noël au centre-ville du 28 novembre au 24 décembre 2021.

Sur proposition de la commission d'administration générale, et des finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- de prendre en charge la mise en place d'une sonorisation par « Le Quai Son » Jean Marc Mardiné, d'un montant de 1 200,00 €,
- de prendre en charge la mise en place d'une petite sonorisation les 10 et 17 décembre 2021 par « Le Quai Son » Jean Marc Mardiné, d'un montant de 900,00 €,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de cette manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, frais de décoration et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation,
- de prendre acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 27 octobre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 27 octobre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT